

**Décret n° 2002-129 du 25 Janvier 2002  
portant concession de la société nationale de  
distribution d'eau**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE**

Vu l'Acte Fondamental ;  
Vu la loi n° 5-67 du 15 juin 1967 portant création de la société nationale de distribution d'eau ;  
Vu la loi n° 21-94 du 10 août 1994 portant loi-cadre sur la privatisation ;  
Vu le décret n° 99-47 du 25 mars 1999 portant organisation et fonctionnement du comité de privatisation ;  
Vu, ensemble, les décrets n°s 99-1 du 12 janvier 1999 et 2001-219 du 8 mai 2001 portant nomination des membres du Gouvernement ;  
Vu le décret n° 99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérim des membres du Gouvernement ;  
En Conseil des ministres,

**DECRETE :**

**Article unique.-** La société nationale de distribution d'eau est donnée en concession à la société Biwater Pic.

Fait à Brazzaville, le 25 Janvier 2002

  
**Denis SASSOU-NGUESSO.-**

Par le Président de la République,

Le ministre de l'énergie et  
de l'hydraulique,

  
**Jean-Marie TASSOUA.-**

Pour le ministre de l'économie, des  
finances et du budget, en mission ;

  
**Gérard BITSINDOU.-**

Le ministre à la Présidence de la République,  
chargé du cabinet du Chef de l'Etat et du  
contrôle d'Etat,

  
**Gérard BITSINDOU.-**